



Intervention sur chauffage / problème avec syndic

Par **clairet**, le **11/01/2012** à **23:53**

Bonjour à tous,rrnrnJe suis actuellement locataire d'un studio en copropriété. A la fin de l'hiver dernier, j'ai eu une fuite à mon chauffage. L'entreprise chargée de la réparation m'a dit ne pas pouvoir la résoudre en période de chauffe et qu'il fallait attendre la fin de cette période pour pouvoir intervenir (vidanger etc.). Ils ont en attendant fermé le radiateur pour éviter la fuite et colmaté, ce qui n'était pas dérangeant puisque c'était la fin de la période hivernale. Une intervention commune de changement des robinets était prévue en octobre mais le syndic, pour une raison que nul ne connaît (ça pourrait être parce que la période de chauffe avait déjà commencé et que l'intervention aurait engendré quelques désagréments pour tout l'immeuble), a refusé l'intervention. rnJe me retrouve donc avec un robinet colmaté que je ne peux ouvrir et zéro chauffage en cette période si froide...rrnrnAussi, je me tourne vers vous pour savoir si le syndic est dans son droit ou si je peux influencer de quelque manière que ce soit sur leur décision. Je précise que ma propriétaire a déjà tenté de démarcher auprès du syndic, sans résultat (mais elle habite en Corse et n'est qu'impliquée de loin dans cette gestion quotidienne).rnJe me doute que j'aurais du faire appel au syndic avant l'automne et que je suis donc en tort, mais maintenant que le mal est fait, y-a-t-il un quelconque moyen pour résoudre la situation (autrement qu'en achetant un chauffage d'appoint qui coûte cher en électricité et ce alors que je paye déjà le chauffage dans mes charges...)?rrnrnJe vous remercie par avance tous et toutes pour votre aide précieuse!!rrnrnBien cordialement,rnClaire